

Guide de conformité RGPD



Quelles sont les conséquences sur les systèmes de gestion d'impression ?



A propos du RGPD

Le règlement n° 2016/679, dit **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, constitue le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union Européenne. Son entrée en vigueur est prévue au 25 mai 2018.

Tout manquement aux obligations relatives à la protection des données personnelles pourra être sanctionné par des amendes importantes.

Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** est un règlement par lequel le Parlement Européen, le Conseil de l'Union Européenne et la Commission Européenne entendent renforcer et unifier la protection des données pour tous les individus au sein de l'Union Européenne.

Cette réglementation s'applique à toute organisation employant des salariés résidant dans l'Union Européenne, et susceptible de collecter et traiter des informations à caractère personnel sur ses salariés. Le RGPD traite également de l'exportation de données personnelles en dehors de l'UE.

Le RGPD vise principalement à rendre le contrôle aux citoyens et aux résidents sur leurs données personnelles et à simplifier l'environnement réglementaire des affaires internationales en unifiant la réglementation au sein de l'UE.

L'objectif du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** est de restituer à chaque individu le contrôle de ses données personnelles, tout en améliorant la protection des données personnelles par l'application d'un ensemble de règles uniformisées.

Pour être en conformité avec la réglementation RGPD, les organisations doivent garantir que leurs systèmes IT sont sécurisés. Les organisations doivent respecter les droits des personnes concernées et garantir qu'elles donnent leur consentement au stockage des informations. Les personnes concernées doivent également pouvoir accéder à leurs informations sur demande et exiger leur suppression.

La sécurisation du système IT et sa conception dans les règles de l'art sont les prérequis de tout système compatible RGPD. La nouvelle réglementation exige que la sécurité soit prise en compte dès la conception et que les données personnelles soient anonymisées dans la mesure du possible.

Pourquoi faut-il sécuriser le système d'impression ?

Les exigences du RGPD s'appliquent également au système d'impression.

Un système d'impression non sécurisé est un facteur de vulnérabilité pour une organisation. Il peut constituer un point d'entrée à une attaque par des «hackers» et les documents imprimés eux-mêmes représentent un risque de perte de données. Les documents non imprimés, présents sur le disque dur du MFP ou dans la file d'attente d'impression sur le serveur peuvent également être à l'origine de la perte de données.





A propos de Gespape

PME technologique française de 45 personnes située à Fontenay-Sous-Bois depuis 1974, Cartadis est l'éditeur du logiciel Gespape. Nos fabrications, respectant les normes en vigueur, sont produites avec un objectif permanent de qualité et de fiabilité.

Gespape est une solution logicielle tant pour les administrations, les entreprises que pour le monde de l'éducation. Le Logiciel « Gespape » est spécialisé dans la gestion des impressions et des copies.

Cette solution permet la mise en place d'une politique d'impression. Elle inclut le relevé des compteurs, l'impression sécurisée, les règles de redirection, les rapports statistiques et la gestion des paiements.

Le Logiciel de gestion d'impression Gespape peut vous aider à être conforme avec les exigences du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Sur GESPAGE, la conformité au RGPD passe par la proactivité de l'organisation :

- En sécurisant le réseau et les serveurs d'impression.
- En sécurisant la libération des impressions par l'utilisateur sur toutes les machines (par badge ou un login clavier).
- En fixant des règles d'accès pour sécuriser les documents imprimés.
- En respectant le droit des utilisateurs à accéder à leurs données personnelles.
- En respectant le droit à l'oubli des utilisateurs concernant leur historique d'impression.

Toutes les fonctionnalités suivantes sont disponibles sur Gespape :

- La gestion de l'impression est sécurisée. La sécurisation du système d'impression passe par la sécurisation de bout en bout du flux d'impression (à partir du moment où l'utilisateur envoie son job d'impression jusqu'à l'impression du document sur le point d'impression)
- L'authentification et la libération « en pied de machine » (Print2me) évitent les impressions « orphelines » et donc la perte de documents imprimés. Les documents ne sont imprimés qu'au moment où l'utilisateur se présente devant l'imprimante et s'authentifie.
- La purge automatique des « spools » d'impression non imprimés évite également les données perdues.
- Les « spools » d'impression restent en attente sur le serveur d'impression et ne s'enregistrent pas sur le Disque Dur du Multifonction.
- L'information des utilisateurs est disponible immédiatement par l'exportation de données. Une personne peut donc facilement demander et obtenir l'accès à l'ensemble des informations la concernant.
- Une fonctionnalité d'anonymisation des titres des documents ou des noms d'utilisateur est possible dans le paramétrage.
- Les informations d'un utilisateur se suppriment automatiquement (synchronisation d'annuaire) lorsqu'il quitte la structure. Seul l'historique des impressions reste sauvegardé pour le calcul des statistiques.
- Un paramètre est également ajouté dans l'administration de Gespape pour demander automatiquement l'anonymisation des jobs d'impressions lorsqu'un utilisateur quitte l'organisation. Les personnes disposent donc d'un droit à l'oubli pour les informations les concernant.

En conclusion :

Le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** oblige les organisations à prendre en compte la confidentialité des données personnelles et à protéger les droits des utilisateurs. Cette responsabilité couvre l'ensemble du système IT, y compris le système d'impression.

Gespape offre toutes les fonctionnalités nécessaires qui permettent aux organisations clientes d'être en conformité avec le **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

